

Nombre de membres			Qui ont pris part au vote
Afférents	Présents		
19	16	18	
Vote			
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0			
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :			
Et publication ou notification du :			

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

L'An deux mil vingt-deux et le quatre du mois de Juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29 juin 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 juin 2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELSOL Sandrine, FRAYSSE Chantal, SAINT-AMON Violaine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, TOURNIER Marielle. MM : BIDAU Patrick, BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, JOUHANNEAU Alexandre, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, THOLLON Stephen.

Excusés : Mme DELMAS Floriane, SICARD-MAUCLAIR Corinne. M. STEMMELEN Fredy

Procuration : Mme DELMAS Floriane à Mme SAINT-AMON Violaine, M. STEMMELEN Fredy à M. LAFFITTE Philippe.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur THOLLON Stephen a été nommé secrétaire de séance.

2022DEL042– Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de fonctions

Par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à cette l'article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :

Marchés publics :

- 31/05/2022 – Acquisition de mobiliers scolaires – UGAP – 7 563,55€HT.
- 10/06/2022- Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'extension et de réhabilitation de la restauration scolaire – Date de remise des offres le 05/07/2022 à 11H00.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie le 05/07/2022

Le Maire,



Le secrétaire de séance

